



Changement de débiteur pour un crédit à la consommation

Par **crocodilette**, le **30/09/2013 à 15:00**

Bonjour,rnrnMa soeur a contracté **pour son copain** un crédit à la consommation (environ 30 000€). Ils sont maintenant séparés (enfin !). Est-il possible de transférer le crédit sur le compte de son ancien copain afin qu'il assume ses propres dettes ? Il reste encore 5 ans de crédit.
rnrnMerci d'avance pour vos réponses !rnrnNana

Par **amajuris**, le **30/09/2013 à 15:08**

bjrrnla réponse est bien évidemment non.rnvotre soeur doit assumer sa signature. rnsauf si le copain est d accord et solvable. rncdt

Par **crocodilette**, le **30/09/2013 à 15:33**

Ok donc s'il est solvable et d'accord c'est possible ? Il est d'accord par contre sa solvabilité je n'en sais rien... Quelle est la procédure, cela se passe avec l'organisme de crédit ?

Par **Lag0**, le **30/09/2013 à 16:49**

Bonjour,rnIl faut voir avec la banque ou la société de crédit, celle-ci peut refuser.

Par **crocodilette**, le **30/09/2013** à **17:33**

Ok, merci pour vos réponses !